Jacques Thorentier

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1651

Né à Paris, le 1626

Mort à Paris, le 23 Mai 1713.

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
fr. de l'Oratoire

Voir :

Adry : T. V, p. 161-162

Batterel : T. IV, p. 296-310 notice et | T. II p. 497 | T. III p. 244, 425, 429, 457, 458 | T. IV p. 43, 45, 121, 173

Bicaïs : T. II, p. 123 Mss. d'Aix

Bonnardi : p. 823-826 -

Bougerel, T. II, p. 30, N° 9

Quérard : La France littéraire, Paris, Didot, 1838, T. IX, p. 454

Chaudon et Delandine : Dictionnaire historique, Paris, Ménard, 1823, T. XXV, p. 509-510

Pérennès : Biographie universelle, Paris et Besançon 1848, T. XII, p. 100 -

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, Bourges, 1879, T. VIII, p. 264 -

Bibliothèque nationale : Collection du Buisson : Remarques de plusieurs années, p. 397, N 326 (F. Fr. 32, 837)

Cloyseault : Catalogue 526

Moréri : 2 supl. à son nom

Lelong Nos 4090, 10.076

Ingold : Supplément à l'Essai de bibliographie oratorienne, Paris, Téqui, 1882 à son nom

Le Père Jacques Chorentier

M. M. 607, 2e catalogue, N. 902 =
Jacques Chorrentier, de Paris, entré à Paris en 1651, prêtre, mort en 1713.

M. M. 610, p. 29 et M. M. 610, N° 257, même rédaction =

Le confrère Jacques Chorentier, fils de Léonard Chorentier, épicier et de Charlotte Héron, natif de Paris, âgé de 25 ans, entré le 7 de septembre 1651, vestu le 17. Il a étudié en philosophie. Clerc et acolythe en Décembre 1651.

Biblioth. Nle Collection Dubuisson, F.F. 32837, page 200, N° 138 = Mars 1693 =
Le Père Chorentier, de l'Oratoire, a eu sa pénitencerie. Il avait été nommé, par la Faculté de Droit Canon, curé de St André au lieu du feu sieur de Bréda. Mais Mr Mathieu, nommé à la même cure par la Faculté de médecine, l'a emporté sur lui et est resté curé.
Le dit feu sieur Robert avait pris le déport durant le procès. C'était Jean Robert, chanoine de N. Dame. (Voir plus loin une autre note Dubuisson)

Listes des assemblées =

1661	St Magloire	dét.	
1663	St Honoré		
1666	Les Vertus	sup.	(1 septembre 1663)
1669	Tours	"	
1672	S. Magloire	"	
1675	S. Honoré		
1678	"		
1681	"	visiteur du 1 département	
1684	"		
1685	"		
1687	"		
1690	"		
1693	"	second assistant	
1696	"		
1699	"		
1702	"		
1705	"		
1708	"		
1711	"		

Nécrologe =

Mort à S. Honoré le 22 mai 1713, à 86 ans. Il avait rempli toutes les charges de la Congrégation, après avoir rempli avec honneur les principales chaires de Paris et de la province.

Registres du conseil =
M. M. 577, p. 54 (31 août 1658) au collège de Nantes pour la philosophie. —
ibid p. 68 (6 Nov. 1659) y est encore.
M. M. 578, p. 4 (19 août 1660) de Nantes à S. Magloire, y résider et enseigner la théologie du séminaire.
M. M. 580, p. 77 (20 janvier 1668) de S. Magloire à Tours, supérieur.
ibid. p. 86 (11 mai 1668) de Tours à Nantes prêcher l'octave du S. Sacrement.
ibid. p. 93 (9 juillet 1668) de Tours à Orléans prêcher l'avent et le carême prochains.
M. M. 581, p. 12 (18 avril 1670) de Paris à Douai y résider.

M.M. 581, p. 27 | (27 oct 1670) de Douai à Paris pour aller prêcher l'avent à la cathédrale de Rouen

Ibid. p. 54 | (9 fév. 1672) de S. Honoré à S. Magloire, supérieur.

Ibid. p. 155 | (15 juillet 1678) destiné à prêcher avent et carême prochains à Ste Croix d'Orléans.

Ibid. p. 174 | (octobre 1678) visiteur du 1 département.

M.M. 582. p. 40 | (juin 1680) Sur ce que le P. de la Chaise avertit, il y a 3 semaines ou un mois, que l'on avait trouvé à redire à ce que le P. Thorentier avait prêché à Reims le carême dernier que boire un peu d'eau rompait le jeûne et que la continence était d'obligation entre les personnes mariées pendant le carême, le P. Thorentier, averti, a répondu sur cela qu'il avait seulement proposé les sentiments et l'usage des siècles précédents et ce qui est ordonné par les Rituels, sans décider si cela est de précepte ou non
(Réponse dans le dossier de Montzoult)

M.M. 583. p. 185 = (18 octobre 1684) demande permission de porter sa perruque jusqu'à Pâques. Refusé. Le P. Général et son conseil n'en ont pas le pouvoir.

Ibid. p. 305 | (17 mars 1687) entreprend d'imprimer à part les oeuvres de controverse de N.T.H. Père, mises en ordre et dans un langage plus propre ... Son dessein est loué et approuvé. – Et en même temps le conseil a jugé nécessaire pour de bonnes raisons de faire continuer l'impression du recueil des statuts de nos assemblées, laquelle on avait jugé à propos de faire cesser jusqu'à ce qu'on eût fait un plus ample examen.

M.M. 584. p. 149 | (16 août 1688) désigné avec les P.P. Hubert, Bordes et autres pour la mission de La Rochelle aux Nouveaux convertis.

Ibid. p. 341 = (1 août 1690) permis d'aller de Paris à Raroy pour y faire des remèdes et rétablir sa santé.

Ibid. p. 422 – (25 mai 1693) ayant été nommé par Mgr l'archevêque de Paris grand pénitencier de l'église cathédrale, ayant demandé au P. Général consentement, l'a obtenu et par écrit l'a dispensé des règlements et statuts relatifs à ceux de nos Pères qui obtiennent des bénéfices.

Prédications =

1662 Avent à S. Honoré

1663 Carême à S. Honoré

1664 Carême à Aix (incident)

1666 Avent S. Germain le Vieil

1667 Carême S. Sulpice
Avent S. Barthélemy

1668 octave du S. Sacrement à Nantes
Avent à Orléans

1669 carême à Orléans
avent S. Germain l'Auxerrois

1670 résider à Douai et y prêcher
avent à Rouen

1671 carême à Sens (affaire P. Denise)

1672 Avent S. Eustache

1674 Carême S. Germain l'Auxerrois

19 Xbre 1674 à Sens, Oraison funèbre de Louis de Pardaillan de Gondrin archevêque mort le 20 sept. 1674

1675 Avent S. Jacques la Boucherie
Carême à Sens

1676 avent S. André des arcs

1677 Avent S. Benoit

1678 Carême
Avent) Ste Croix d'Orléans

1679 Avent S. Sulpice

1680 carême à Reims (affaire)
avent S. Séverin

1682 carême S. Barthélemy

1683 octave S. Sacrement à S. Séverin

1685 carême abbaye de Montmartre
mission à la Rochelle
Avent à la Rochelle

1686 carême à la Rochelle

1688 carême aux Nouveaux convertis
1. Samedi
Avent aux religieuses de S. Thomas
le jour de la S. Jean

Bougerel = Bibliographie Oratorienne, T. II p. 30, N° 9 Manuscrit de Montpellier

Jacques Chorentier était né à Paris de Léonard Chorentier, marchand épicier et de Charlotte Héron. Il fut reçu à l'Institution le 17 septembre 1651, âgé de 25 ans. Il a prêché avec applaudissements dans les principales chaires du royaume, prêchant à Aix avec un très grand succès d'ailleurs, il manqua de mémoire dans un sermon et le lendemain il prêcha contre l'usure dans un temps où cette matière n'avait pas encore été éclaircie. Dans ce pays on fit contre lui une épigramme dont le sens était que le prédicateur avait manqué de mémoire le jour d'auparavant et qu'aujourd'hui il manquait de jugement. Ce qui n'empêcha pas qu'il ne fut très estimé.

M. de Harlay le fit grand pénitencier de l'église de Paris : il n'accepta pas, parce qu'il fallait sortir de l'Oratoire.

Prêchant dans l'église de Sens, le Père Denise, jésuite au collège de cette ville, trouva à redire à plusieurs propositions. Ceci se passait vers 1671. Ces propositions regardaient la contrition et la pénitence. Il fit sur chacune des réflexions qu'il envoya au Père Chorentier qui y répondit avec tant de lumière et de solidité et avec tant de douceur et de modération que le Jésuite fut obligé de se rendre.

Il avait pris la perruque et le Père de Ste Marthe se jeta un jour à ses genoux pour l'engager à la quitter ; ce qu'il fit sur le champ.

Il mourut à Paris le 23 mai 1713

Ouvrages :

(1 – Défense des sentiments de Lactance sur l'usure contre la censure d'un ministre de la religion prétendue réformée, par Jacques Chorentier, prêtre de l'Oratoire, Paris, Michalet, 1671, in 12.–

(2 – L'usure expliquée et condamnée par les Ecritures Saintes et par la tradition universelle de l'Eglise, où est principalement réfutée la lettre d'un théologien qui permet l'usure au regard des riches par M. du Tertre, prêtre, par Jacques Chorentier, prêtre de l'Oratoire, Paris, 1673, in-12.

(3 – Les bienfaits de Dieu dans l'Eucharistie, ou octave du St Sacrement par Jacques Chorentier, prêtre de l'Oratoire Paris, Couterot, 1686, in 8°

(4 – Les consolations contre les frayeurs de la mort, par Jacques Chorentier, Paris, Boudot, 1695, in 12.

(5 – Oraison funèbre de M. de Gondrin, archevêque de Sens, Toulouse, in f°

(6 – La main qui conduit au ciel, traduit du latin du cardinal Bona (Manuductio ad coelum) Paris Jean Couterot, 1690, in-12.

(7 – Dissertation sur la pauvreté religieuse, où l'on fait voir que les petites rentes ou pensions et l'argent mis en dépôt ne peuvent s'accorder avec le voeu de pauvreté par J. Chorentier
Oeuvre posthume – L'édition a été donnée par le confrère Legras, Paris, 1726 in 16 et in 12.

Consolations contre les frayeurs de la mort avec la préparation à la mort, un exercice pour s'y préparer et les prières de l'Eglise pour les agonisants, traduites en français, par le R.P. Chorentier, de l'Oratoire, Nouvelle édition revue et corrigée
« Le jour de la mort est préférable à celui de la naissance » (Eccl. 7.2)
à Paris, rue St Jacques, chez Gabriel Martin, vis à vis la rue du Plastre, à l'Etoile ~~16~~ 1713 avec privilège du roi, in 12
de ff 6 pp. 346 daté de Versailles 23 fév. 1709

Bonardy = Bibliothèque de l'Oratoire p. 823, 825, 826 =

(1 Notes que Bonardy reçut du P. Bougerel =

Jacques Thorentier, parisien, a composé plusieurs ouvrages sur l'usure sous le nom de Sieur du Tertre. Il avait préparé un ouvrage plus considérable sur cette matière, lorsqu'il mourut avant de le faire imprimer. Il avait même obtenu le privilège pour l'impression et l'approbation des docteurs. Le manuscrit, envoyé à Lyon chez l'imprimeur, s'égara et tomba entre les mains d'un garde de la douane de Lyon, qui en fit présent au Père Jean Jacques Gautier qui faisait alors la mission dans cette ville. C'est un fait que j'ai appris du P. Gautier lui-même.

Cependant ce Mss, que le P. Gautier conservait avec soin, ne se trouve plus. L'aurait-il renvoyé à Paris ? Le Père Mérindol pourra nous donner quelque éclaircissement sur cet article. En tous cas, cet ouvrage ne peut être qu'entre les mains du P. Fort qui l'aura, à l'insu de toute la communauté, sans que le P. Gautier le lui ait donné.

Le P. Thorentier avait prêché avec succès dans les principales chaires du royaume et surtout à Aix, où il remplit avec distinction la station du Parlement qui est la première.

J'ai ouï dire qu'un jour il hésita dans son sermon et que, le lendemain, ayant prêché de l'usure dans un temps où cette matière n'était pas encore éclaircie, on fit courir contre lui une épigramme dont la pointe était : le prédicateur manqua hier de mémoire et aujourd'hui de jugement.

L'ouvrage de poète ne nuisit point du tout au P. Thorentier. Il fut au contraire très estimé et on le compte encore comme un des meilleurs prédicateurs qui aient prêché dans cette station. Il mourut à Paris en 1713. à 86 ans, après avoir passé par toutes les charges.

— Il est compté parmi les illustres de l'Oratoire qui ont été opposés au Jansénisme. Dans le 5e livre de M. de Nîmes, p. 28.

— Il n'était pourtant pas Moliniste comme les Jésuites voudraient le faire croire ; mais, comme le P. Amelotte, Zélé thomiste. Il eut une bonne part au concordat des Pères de l'Oratoire, imprimé dans un Recueil de pièces en 1685, sur lequel nous avons des Remarques de M. Arnauld.

Ouvrages :

(1 Consolations contre les frayeurs de la mort. On a dit qu'avec le titre il avait aussi copié ce qu'il y a de meilleur dans le livre du ministre Drelincourt. Ce qu'on peut vérifier.

(2 L'usure expliquée et condamnée par les Ecritures et la Tradition. en 1689 sous le nom de Du Tertre.

(3 Octave du S. Sacrement. Paris.

(4 Harangue funèbre de M. de Gondrin, archevêque de Sens, prononcée dans l'église de Sens en 1674 et imprimée à Toulouse en 1675.

Il est appelé mal à propos par Baillet « Torrentier » dans sa table des auteurs déguisés et ensuite par Placcius qui l'a copié

Babuty imprime en 1726 une Dissertation sur la pauvreté religieuse, par le P. Thorentier, prêtre de l'Oratoire, docteur de Sorbonne et nommé grand pénitencier par M. de Harlay, archev. de Paris, in-12.
Il faut voir si c'est le même auteur que ci-dessus.

Bicaïs = Notice de l'Oratoire [Mss. d'Aix, T. II, p. 123
Copie de la B. Nle, T. II, p. 78.

Jacques Thorentier, dont Paris fut le berceau, naquit en 1627. Ayant été mis de bonne heure dans un collège de cette ville, il y fit d'excellentes études, à la fin desquelles il entra dans l'Oratoire, où son zèle, ses talents et ses lumières lui acquirent beaucoup de réputation. Etudiant en théologie en 1656, sous le Père Fournenc, fameux professeur de la maison de St Honoré, il soutint, le 15 juin, une thèse sur la grâce, dédiée à l'assemblée générale du clergé de France, qui y assista en corps, laquelle thèse fut applaudie de tous les prélats, quoique les disputes du temps rendissent la matière très délicate.

Son cours de théologie achevé, il alla lui-même en donner un au collège du Mans. Il fut depuis supérieur des maisons de N. D. des Vertus, de Tours et de St Magloire. Il conduisit en la même qualité celle de Paris et parvint aux charges de visiteur et d'assistant. La chaire et la direction occupèrent principalement le P. Thorentier qui eut la consolation de voir ses travaux accompagnés partout de beaucoup de fruits. Ayant été employé dans les missions que le roi fit faire dans le Poitou et le pays d'Aunis après la révocation de l'édit de Nantes, il fut fort goûté et fort suivi; mais il se distingua d'une manière particulière dans une fameuse mission qui fut faite en 1685 à la Rochelle par quelques habiles prêtres de l'Oratoire, à la tête desquels il avait été mis et où se trouvaient le P. de Lascaris d'Urfé, frère d'un évêque de Limoges et le P. Quiqueran de Beaujeu devenu depuis évêque de Castres.

Le bien qu'il y fit, engagea l'évêque à l'arrêter pour remplir la station de l'avent et du carême suivant. On fut si satisfait des conférences de controverse qu'il fit à l'Hôtel-de-ville, que les protestants se réunirent pour dire que jamais homme n'avait eu une approbation si universelle dans cette ville et jamais la Congrégation n'y avait mieux servi le public. « Nunquam locutus est homo sicut hic homo. » Tous les nouveaux convertis recouraient à lui avec la plus grande confiance et lui offrirent 2000# d'honoraires, s'il voulait se fixer parmi eux pour être leur prédicateur, ce qu'il refusa. Il est vrai qu'il passait pour être un des meilleurs prédicateurs de son temps, non peut-être par son éloquence et la beauté de ses discours, mais pour la solidité et la force qu'on y admirait. Il se fit beaucoup d'honneur dans un carême qu'il prêcha au parlement d'Aix en Provence.

Le P. Thorentier montra toujours beaucoup de zèle contre le cartésianisme et le jansénisme. Il eut même beaucoup de part au règlement qui fut fait à ce sujet, dans l'assemblée générale de l'Oratoire de 1678 et confirmé dans les deux suivantes, ainsi qu'il le reconnait dans une longue lettre qu'il écrivit en 1691 au P. Piqueri, supérieur de la maison de Mons, où il se plaint de ce que lui, P. Piqueri et quelques autres Pères de l'Oratoire s'élevaient avec

acharnement contre ce règlement, qui a sauvé, dit-il, la Congrégation. Il s'attache ensuite à lui en faire voir la justice et la sagesse et veut leur persuader que c'est opiniâtreté de leur part, puisque l'assemblée et l'archevêque de Paris (Harlay) n'ont jamais prétendu empêcher de suivre dans l'Oratoire la doctrine de S. Thomas.

Mais si ce Père avait une façon de penser différente de celle de plusieurs de ses confrères touchant les disputes qui agitaient alors l'Eglise de France, il n'était pas moins opposé qu'eux à la morale relâchée. Il la combattit toujours avec force et avec zèle. Il arriva même qu'en prêchant le carême à Sens, le P. Denise, jésuite, trouva dans un de ses sermons quelques propositions si contraires à la doctrine dont sa compagnie faisait profession, qu'il s'avisa de les attaquer publiquement de vive voix et par écrit. Le prédicateur oratorien justifia ce qu'il avait avancé et il le fit avec autant de lumière que de solidité et en même temps avec beaucoup de modération et de douceur.

L'archevêque de Paris, soit qu'il voulût récompenser le mérite du P. Thorentier, soit qu'il voulût reconnaître les services particuliers qu'il en avait reçus dans diverses circonstances, où ce Père lui avait donné des marques non équivoques de son zèle, soit tout autre motif, ce prélat lui fit titre de la grande pénitencerie de l'église métropolitaine ; mais le chapitre, qui n'aimait pas de reste son chef, qui savait d'ailleurs à quel point le nouveau titulaire lui était dévoué et combien il était opposé au P. de Ste Marthe, son général, homme digne de l'estime publique ; le chapitre, dis-je, opposa à sa réception beaucoup de difficultés, qui n'étant pas fondées en justice, auraient été levées sans contredit par un arrêt du Parlement. Mais, considérant combien il serait désagréable pour lui d'avoir à faire tous les jours avec des personnes respectables qui le verraient de mauvais oeil, le Père jugea plus à propos de renoncer à son droit en permuttant la dignité à laquelle il avait été nommé pour un bénéfice simple qu'on lui donna en dédommagement et dont il jouit plusieurs années, n'étant mort que le 22 mai 1713, âgé de 86 ans, grâce au bon air qu'il allait souvent respirer à Montmorency.

Il a laissé quelques ouvrages qui furent publiés de son vivant, à l'exception du dernier qui ne parut que 13 années après sa mort :

(1 Oraison funèbre de Louis Henri de Pardaillan de Gondrin, archevêque de Sens, décédé le 20 sept. 1674

Toulouse, 1675, in 4. Au style près de ce discours qu'on prétend n'être pas assez noble, il y a pour le fond de très bonnes choses.

(2 Défense des sentiments de Lactance sur l'usure contre la censure d'un ministre de la religion prétendue réformée

à Paris, 1671, chez Le Petit et Michallet, in-12.

L'auteur se propose de réfuter dans cet ouvrage Servatius Galloeus, ministre de Zirizée en Zélande lequel, dans l'édition qu'il donna de Lactance en 1660, y fit des notes pour autoriser l'usure. Il attaque aussi par occasion quelques autres calvinistes partisans de l'usure, tels que Saumaize, qui prétendant que, de soi, l'usure n'est pas contraire

à l'équité naturelle. Il fait voir que Lactance, en l'interdisant aux chrétiens, a parlé le langage commun aux Pères de l'Eglise qui sont venus après lui. Il emploie aussi l'autorité des auteurs profanes pour faire honte à des gens qui se disant chrétiens, ne rougissent pas d'avoir une morale moins pure que celle du paganisme. Il s'attache surtout à montrer que la défense faite aux Juifs dans l'Exode, n'est pas une de ces lois abrogées de la synagogue, mais une des lois morales qui regardent aussi les chrétiens.

(3° L'usure expliquée et condamnée par les Ecritures Stes et par la tradition universelle de l'Eglise, où est principalement réfutée la lettre d'un théologien qui permet l'usure à l'égard des riches et qui prétend qu'elle n'est défendue qu'à l'égard des pauvres. à Paris, chez Jean du Bray, 1673, in 12 de 292 pages.

Sous le nom du sieur du Tertre qu'il avait pris pour la circonstance, le P. Thorentier se trouve aux prises non plus avec un calviniste, mais avec un de ses confrères, le P. Chaduc, dont il a été déjà parlé, lequel était d'Auvergne, pays fertile en usuriers et qui pouvait avoir influé par un effet naturel de l'éducation, à le rendre jusqu'à un certain point protecteur de ce vice; tandis que le P. Thorentier, qui avait exercé le commerce avant son entrée dans l'Oratoire, était plus en état de sentir l'abus et les conséquences pernicieuses des prêts usuraires.

Le P. Chaduc ayant jugé à propos de répliquer par un petit ouvrage, imprimé, in-16, sous le nom du sieur de Mariolles, docteur en théologie, portant ce titre: Traité de la nature de l'usure, où est réfuté le livre du sieur du Tertre, intitulé: l'usure expliquée, le P. Thorentier se contenta de donner une 2e édition de son dernier ouvrage dans lequel il combat, dit le Journal des savants, ces deux principes de son adversaire: (1° que Dieu ne défendant aux Juifs dans l'Exode l'usure qu'à l'égard des pauvres, ce n'est aussi qu'à leur égard qu'il est censé nous l'avoir interdite. (2 que ne l'étant que comme un vice contraire à la charité, cette vertu n'est pas blessée, quand on prête à usure aux riches et aux financiers qui savent bien tirer leur profit de l'argent qu'on leur a prêté.

On prétend que le P. Thorentier avait préparé un plus grand ouvrage pour l'opposer à la doctrine de son confrère et que, l'ayant envoyé à Lyon pour le faire imprimer, il s'égara sans qu'on ait pu le recouvrer.

(4 Les bienfaits de Dieu dans l'Eucharistie et la reconnaissance de l'homme, expliqués en 8 discours prononcés durant l'octave du Saint Sacrement dans l'église S. Séverin, par le P. Jacques Thorentier, prêtre de l'Oratoire. à Paris, chez Jean Couterot et Louis Guérin, 1684, in 8, dédié à Jésus-Christ notre prêtre et notre victime.

La 1re édition 1682 (Batterel)
2 " 1684
3 " 1686

— Le même chez les mêmes 1686 in 8 de ff 5 pp 274 f 1x Le privilège est du 9 avril 1682 achevé d'imprimer pour la 1 fois le 26 mai 1682 (Biblioth. de Beaune 1276)

Les sermons de cette octave sont pleins de vérités solides et lumineuses. La diction en est pure et nette. Ils font très bien concevoir comment l'auteur avait la réputation d'un des meilleurs prédicateurs de son temps. Il est plein de l'Ecriture et des Pères et il s'énonce sur le dogme avec précision et justesse, qualité qui n'est pas des plus communes parmi nos orateurs modernes. Ses plans néanmoins ne seraient guère goûtés aujourd'hui que le goût des auditeurs est devenu plus délicat, pour les discours oratoires.

(5° La main qui conduit au ciel, du cardinal Bona, nouvelle traduction. Paris, chez Courtot et Guérin, 1690, in 12.

(6° Consolations contre les frayeurs de la mort, avec un exercice pour s'y préparer et les prières de l'Eglise pour les agonisants. à Paris, chez Boudot, 1695. in 12.

L'auteur, considérant qu'il était mort beaucoup de monde depuis 1692 et que les maladies qui avaient causé tant de ravages se soutenaient toujours, voulut calmer la crainte que la nature inspire de la mort, en la faisant envisager aux fidèles d'un oeil chrétien. Il comptait pour cela diverses considérations, qu'il distingue en remèdes et en consolations. Il appelle remèdes contre les frayeurs de la mort: 1° de s'en occuper souvent; 2° de détacher son coeur du monde; 3° de travailler à se sanctifier; 4° de se reposer beaucoup sur la Providence

Les consolations qu'il croit propres, sont: 1° de regarder Dieu comme un père tendre et compatissant; 2 de méditer assidûment la passion de N.S.J.C, sa résurrection et son ascension; 3° de recevoir l'Eucharistie comme viatique; 4 de regarder la mort comme une exemption des misères de la vie; 5 comme un passage à une meilleure vie; 6 comme la délivrance du règne du péché; 7° comme l'entrée à la gloire et à la félicité éternelle.

Sur tout cela le P. Chorentier dit de fort bonnes choses et en bons termes. Il écrit d'un style pur et aisé, mais un peu diffus et pas aussi nourri des bonnes vérités que s'il s'était donné la peine de méditer davantage sur son sujet, comme on le sent dans le Bonheur de la mort chrétienne, ouvrage de son antagoniste le P. Quesnel, qui sera toujours plus goûté que le sien.

(7 Dissertation sur la pauvreté religieuse, où l'on fait voir que les petites rentes ou pensions et l'argent mis en dépôt ne peuvent s'accorder avec le voeu que l'on fait en s'engageant dans la religion, par le P. Chorentier, prêtre de l'Oratoire, Paris, chez Babuty, 1726, in 18.

Ce Père, ayant la confiance de quelques communautés de Paris auxquelles il se rendait fort utile, composa ce petit écrit pour détruire l'illusion que plusieurs religieuses se faisaient touchant l'observation du voeu de pauvreté. M. Legras, qui en a été l'éditeur, lorsqu'il était encore dans l'Oratoire, en parle ainsi dans la préface qu'il a mise en tête de l'ouvrage: « C'est un reste précieux des lumières et de la capacité d'un prêtre également respectable « par sa vertu et son expérience. Tout y est prouvé avec autant d'ordre et de netteté que de force et d'énergie. Ce ne sont « point des raisonnements subtils et exagérés; mais des conséquences justes et précises qu'il tire des saintes écritures, des décisions « des conciles, des ordonnances des Papes et des statuts des premiers fondateurs des ordres religieux. »

On a mis à la fin de ce petit ouvrage, des principes de la vie monastique, du même auteur, lesquels principes sont

très courts, puisqu'ils n'occupent que 10 pages ; mais ils sont si instructifs qu'ils valent bien un plus grand livre. Cette dissertation fut annoncée par le Journal des savants du mois de Novembre 1726, comme un ouvrage solide et fondé sur la discipline de l'Eglise.

Adry = Bibliothèque de l'Oratoire, T. V, p. 161 (Bibl. Nle fonds franc 25.685) =

Jacques Thorentier, fils de Léonard Thorentier, marchand épicier et de Charlotte Héron, né à Paris, entra le 7, fut reçu le 17 septembre 1651, âgé de 25 ans, mort à Paris le 23 mai 1713, ayant un peu étudié en philosophie. Il a composé plusieurs mémoires sur l'usure sous le nom de sieur Du Tertre. Il avait préparé un ouvrage plus considérable sur cette matière, lorsqu'il mourut avant de le faire imprimer. Il avait même obtenu le privilège pour l'impression et l'approbation des Docteurs. Le mss. envoyé à Lyon chez l'imprimeur s'égara et tomba entre les mains d'un garde de la douane de Lyon qui en fit présent au Père Jean Jacques Gautier, qui faisait alors la mission dans cette ville. C'est un fait que j'ai appris du P. Gautier lui-même. Cependant ce mss. qu'il conservait avec soin, ne se trouve plus. L'aurait-il envoyé à Paris ? Le P. Mérindol pourra nous donner qq. éclaircissement sur cet article. En tout cas, cet ouvrage ne peut être qu'entre les mains du P. Fort qui l'aura, à l'insu de toute la communauté, sans que le P. Gautier le lui ait donné.

Le P. Thorentier avait prêché avec succès dans les principales chaires du royaume et surtout à Aix où il remplit avec distinction la station du Parlement, qui est la première ..... etc. (copié dans Bonardy)

Il fut nommé grand pénitencier de N. D. de Paris par M. de Harlay ; mais, sur ce que le Chapitre voulait l'obliger de prendre le grand collet, il se démit de ce bénéfice. Il fut ensuite visiteur et assistant du général. Il a vécu jusqu'à l'âge de 86 ans avec la plus belle mémoire qu'on put voir et on peut dire une belle voix pour son âge, disant toujours l'office au choeur sans livre comme le pratiquent les chanoines de Lyon. Mort à S. Honoré le 22 mai 1713.

Ouvrages :

(1 Consolations contre les frayeurs de la mort par Louis Thorentier, Paris, Boudot, 1695, in 12.

(2 Défense des sentiments de Lactance sur l'usure contre la censure d'un ministre de la religion prétendue réformée par J. Thorentier de l'Oratoire, Paris, Couterot, 1686, in 8.

(3 L'usure expliquée et condamnée par M. du Tertre, prêtre, Paris, 1673, in 12.

(4 Dissertation sur la pauvreté religieuse, où on fait voir que les petites rentes ou pensions et l'argent mis en dépôt ne peuvent s'accorder avec le voeu de pauvreté. Paris, 1726, in 16 et in 12.

(5 Oraison funèbre de M. de Gondrin, archevêque de Sens, Toulouse, ~~in fo.~~ in 4

(6 La main qui conduit au ciel, traduite du latin du cardinal Bona : manuductio ad coelum. Nouvelle traduction Paris, Jean Couterot 1690. in 12.

Voir : Traité de la nature de l'usure, contre le livre du sieur du Tertre par le sieur de Marolles, Avignon, 1675 in 12

Il y a dans la Bibl. de St Honoré en Mss. Discours de controverse de M. le Cardinal de Bérulle et du R. de Condren par un prêtre de l'Oratoire que l'on croit être le P. Thorentier.

Q.

Monsieur de Harlay, archevêque de Paris, qui était instruit de son mérite, l'avait nommé pour remplir la place de grand pénitencier dans l'église métropolitaine. Mais le P. Thorentier n'en a point exercé les fonctions. C'était un saint prêtre, également respectable pour sa piété, ses vertus et son expérience. Il a prêché longtemps avec zèle et fruit et il a rempli avec honneur les premières chaires dans la ville de Paris et dans quelques autres du royaume. On a imprimé les sermons qu'il avait prononcés dans Paris dans l'église St Séverin durant l'octave du St Sacrement. C'est un vol. in 8, imprimé chez Charles Angot en 1682 sous ce titre : Les Bienfaits de Dieu dans l'Eucharistie et la reconnaissance de l'homme, expliqués en 8 discours.

Le P. Thorentier ayant prêché le carême en 1675 dans l'église métropolitaine de Sens, le P. Donyse, jésuite du collège de cette ville, trouva à redire à plusieurs propositions avancées par le prédicateur dans qqs. uns de ses discours prononcés dans la semaine de la Passion. Ces propositions regardaient la matière de la contrition et de la pénitence. Le jésuite les trouva excessives, fit sur chacune des réflexions qu'il envoya au P. Thorentier, qui y répondit avec beaucoup de douceur et de modération. Deux ans auparavant, le P. Thorentier fit imprimer sous le nom de M. du Tertre, prêtre, un ouvrage fort estimé contre l'usure. Il a pour titre : L'usure expliquée

et condamnée par les Ecritures saintes et par la tradition universelle de l'Eglise, où est principalement réfutée la lettre d'un théologien qui permet l'usure au regard des riches. à Paris, 1673, in 12.

Il a encore donné : Consolations contre les frayeurs de la mort, in 12.

Depuis sa mort, M. Le Gras, alors de la Congrégation de l'Oratoire, fit imprimer une dissertation sur la pauvreté religieuse que le P. Chorentier avait faite pour qqs communautés de filles et qui avait fait beaucoup de bien à plusieurs. Il y fait voir principalement que les petites rentes ou pensions et l'argent mis en dépôt ne peuvent s'accorder avec le voeu de pauvreté que l'on fait en s'engageant dans la religion. Babuty, 1726, in 18. La préface est de l'éditeur. (Mémoires du temps.) (A)

Le P. Chorentier n'était pas moliniste, comme l'ont dit les Jésuites, mais zélé thomiste, comme le P. Amelotte.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. Bourges, 1879, T. VIII, p. 264 =

Soeur Marie Hodeau de Troncay, petite fille de l'ancien maire de Bourges, nièce d'une religieuse du Monastère des Bénédictines de St Laurent à Bourges, reçut l'habit religieux des mains du P. Chorentier, visiteur de la Congr. des Pères de l'Oratoire, le dimanche 30 avril 1679.

Quérard : La France littéraire, Paris, Didot, 1838, T. IX, p. 454 =

Le P. Jacques Chorentier, docteur de Sorbonne, puis prêtre de l'Oratoire, mort en 1713, s'occupa principalement de la direction et de la chaire. On a de lui :

- Les bienfaits de Dieu dans l'Eucharistie et la reconnaissance de l'homme, Paris, 1682, in 8
  Ce sont 8 sermons sur l'Eucharistie plus solides que brillants.
- Consolations contre les frayeurs de la mort avec un exercice pour s'y préparer, Paris, 1695, in 12
- Dissertation sur la pauvreté religieuse, 1726, in 8
- L'Usure expliquée et condamnée par les Ecritures Stes et par la tradition. Paris, Jean du Bray 1673, in 12

Cet ouvrage a été publié par l'auteur sous le pseudonyme de du Tertre, prêtre. Suivant les uns, il est assez bien raisonné ; suivant les autres, il est trop sévère. Il suit cependant les anciens principes.

Chandon et Delandine = Dictionnaire historique, Paris, Ménard, 1823, T. XXV. p 509-510

Jacques Thorentier, docteur de Sorbonne, puis prêtre de l'Oratoire, mort en 1713, avait eu le titre de grand pénitencier de Paris sous M. de Harlay; mais il n'en avait jamais exercé les fonctions. La chaire et la direction l'occupèrent principalement. On a de lui:
— Les consolations contre les frayeurs de la mort, in 12
— Dissertation sur la pauvreté religieuse, 1726, in 8
— L'usure expliquée et condamnée par les Stes Ecritures, etc, Paris, 1673, in 12, sous le nom de Du Tertre, ouvrage assez bien raisonné suivant les uns et trop sévère suivant d'autres. Il suit cependant les anciens principes.
— 8 sermons sur l'Eucharistie, plus solides que brillants, imprimés à Paris en 1682, in 8 sous ce titre: Les bienfaits de Dieu dans l'Eucharistie et la reconnaissance de l'homme.

Pérennès = Biographie universelle, Paris et Besançon, 1848, T. XII p. 100 =

Jacques Thorentier, docteur de Sorbonne, puis prêtre de l'Oratoire, mort en 1713, avait eu le titre de grand pénitencier de Paris sous M. de Harlay; mais il n'en avait jamais exercé les fonctions. La chaire et la direction l'occupèrent principalement et il opéra de grands fruits dans la capitale et en province. Il travailla avec beaucoup d'ardeur, mais inutilement, à ramener le P. Quesnel à la soumission due aux décisions de l'Eglise.
— Les consolations contre les frayeurs de la mort in 12
— Dissertation sur la pauvreté religieuse, 1726, in 8
— L'usure expliquée et condamnée par les Ecritures saintes, Paris, 1673, in 12 sous le nom de du Tertre, ouvrage assez bien raisonné
— Sermons in 8, plus solides que brillants.

Ingold = Supplément à l'Essai de bibliographie oratorienne, Paris, Téqui, 1882. à son nom =
Jacques Thorentier, né à Paris, mort en 1713.
— L'usure expliquée et condamnée par les Ecritures saintes et par la tradition, par M. du Tertre, prêtre
Paris. Jean du Bray, 1673, in 12.
— Harangue funèbre de Louis Henri de Gondrin, archevêque de Sens, prononcée dans l'église de Sens le 19 X 1675
Toulouse, 1675, in 4.
— Les bienfaits de Dieu dans l'Eucharistie et la reconnaissance de l'homme expliqués en 8 discours
Paris, 1682, in 8.
— Le même, Paris, Couterot, 1684, in 8.
— La consolation contre les frayeurs de la mort, avec un exercice pour s'y préparer, Paris, 1695, in 12
— Dissertation sur la pauvreté religieuse, Paris, 1726, in 8
— Le même, Paris, Babuty, 1726, in 24
— Sermons
— La main qui conduit au ciel, traduit du latin du cardinal Bona

---

M. 230 = Examen des Confrères de l'Institution

14 X 1651
Le Conf. Jacques Thorentier, o 24 ans
de Paris, reçu 7 septembre 1651
a étudié 99 mois en philosophie
Jugé propre
10 Sept. 1652
Jugé propre comme dessus au 1 examen

Collection du Buisson : Remarques de plusieurs années (F. Fr. 32.837)

page 397, N 326

Du 30 Nov. 1696, catherine Thorentier. Il y a eu 400 billets des 4, son mari ayant été marguillier, on a voulu dans la famille qu'elle fût enterrée dans la cave qu'on a fait bâtir depuis 10 ou 12 ans sous l'oeuvre pour inhumer les marguilliers en charge et les anciens. Mais on résolut qu'on n'y mettrait pas les veuves : ainsi elle a été dans la nef. Elle est soeur du fameux Père Thorentier, prêtre de l'Oratoire, le grand prédicateur. Elle est ~~mère~~ soeur d'une ~~Villain~~ Thorentier, qui avait épousé un autre frère N... Villain, aussi juge consul, épicier, demeurant rue des Lombards ; les deux frères ayant ainsi épousé les 2 soeurs.

Notes mss. de l'abbé Deghilage = (Voir dossier Douai)

Le 2me arrivé de France, la veille de Mai 1670 (30 avril 1670) pour prêcher à St Jacques

S'est retiré vers la S. Martin 1670 (Livre historique de Douai

---

Nouâtres par Ste Maure de Touraine (Indre et Loire)

Mon Révérend Père,

Je vous suis bien reconnaissant des recherches que vous avez bien voulu faire dans la Bibliothèque de l'Oratoire pour retrouver l'admirable petit Ouvrage du R. P. Chorentier sur les Consolations contre les frayeurs de la mort.

Je vous serais infiniment obligé si monsieur le Supérieur de l'Oratoire consentait à me l'envoyer afin que je le puisse transcrire et annoter. Je désirerais aussi que l'on y joignît une Notice sur le P. Chorentier. —

Je vous promets de garder ce Livre le moins longtemps possible.

En vous demandant de vouloir bien m'envoyer cet Ouvrage devenu rare et aujourd'hui tombé dans l'oubli, voici quelles sont mes intentions.

Je voudrais transcrire ce Livre; l'annoter selon ses besoins; y ajouter quelques pensées de Bossuet, de Bourdaloue et autres auteurs du même siècle, relatives à la préparation à la mort et faire de ce travail, un Livre de piété que les prêtres pourraient mettre aux mains des personnes chrétiennes qui désirent méditer les choses éternelles et se préparer au jugement de Dieu.

Veuillez donc, s'il vous plaît, mon Révérend père, demander à Monsieur le Supérieur Général de l'Oratoire, s'il m'autoriserait volontiers à publier et à faire imprimer ce Travail qui, je le crois, ferait revivre une des gloires la plus suave et la plus pure de l'Oratoire de France.

Au cas où Monsieur le Supérieur Général ferait quelques restrictions ou apposerait quelques conditions je vous prierais

mon Révérend Père de vouloir bien me faire l'honneur de me le communiquer le plus tôt possible.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'expression de mon affectueux respect et de mes entiers dévouement en N. S.

C. Ploquin, Curé de Noyatres près de Ste Maure de Touraine (Indre et Loire)

P. S. Inutile de dire que les frais de transport du livre seront à ma charge si l'on m'accorde l'autorisation de le publier.

Nouâtres 17 Dec. 1884

Mon Révérend Père,

J'ai parcouru le volume que vous venez de m'envoyer du P. Chrentier. Ce livre en effet a une certaine valeur et beaucoup d'onction et de piété. Il me semble qu'en le rajeunissant, en le faisant suivre de quelques fragments empruntés à nos plus illustres contemporains, sur ce même sujet de la mort, nous pourrions faire un petit travail assez édifiant.

Je suis très touché des encouragements que vous voulez bien me faire parvenir au nom de l'Oratoire. J'en avais besoin, car dans mon début, ce travail est le premier que j'ai l'intention de livrer au public et je suis heureux de consacrer à votre illustre et sainte Compagnie les prémices de mes labeurs.

Lorsque vous me renverrez la Notice que vous voulez bien me promettre sur le P. Chrentier, veuillez avoir pareillement la bonté de me faire savoir si Mgr Perraud, évêque d'Autun, voudrait bien consentir

à accepter la Dédicace de mon petit Travail et me faire l'honneur d'y coucher une petite préface ou une Lettre d'approbation ce qui serait pour moi un honneur insigne et la récompense de mes efforts. — Veuillez s'il vous plaît ne pas manquer de me faire réponse à ce sujet —

Je vous serai aussi très reconnaissant — mon Révérend père de me faire savoir si certaines œuvres du R. P. de Bérulle ne sont pas épuisées. Je sais que l'abbé Pignard du Lycée d'Angoulême a réédité le Discours sur l'Etat et les Grandeurs de Jésus — mais je serais heureux de pouvoir rééditer à mon tour les Elévations à J. C. sur sa grâce envers Mag. de l'[illegible] — ou encore son beau Discours sur le Sacrifice de la Messe — 3° la présence de N. dans l'Eucharistie —

Peut-être aussi l'Oratoire désirerait-il réimprimer les œuvres oratoires de Mascaron magnifique sujet d'étude littéraire — auquel on ajouterait une étude historique et littéraire sur les orateurs de l'Oratoire appelés : Lenez Le Blanc — Le Boux — avec leurs plus beaux Sermons. — Mais je tiendrais beaucoup à rééditer les trois œuvres de Bérulle ci-dessus énoncées.

En un mot, mon R. père, je serais

ouvrier qui ne usera nullement le
travail des fils de St Martin je répète :
nouveaux Labours.

Je serais trop heureux de mettre
mon pauvre talent mais mon
ardent amour de la vérité et de la
lumière au service de cet illustre Oratoire
de France que l'Eglise peut montrer
avec une égale admiration à ses amis et
à ses adversaires dans les glorieux fondateurs
a mérité d'être appelé à juste titre
par Urbain VIII : l'Apôtre du Verbe incarné

Votre tout dévoué et très humble
Confrère

C. Pligny

Curé de Norrois près Ste
Marne Châlons

Nouâtre 15 Janvier 1887

Mon Révérend Père,

Je vous suis infiniment reconnaissant de l'honneur que vous me faites de prendre de l'avant à mon égard dans vos voeux de nouvelle année, et je m'empresse de vous répondre en vous offrant les miens et en priant Notre Seigneur de répandre sur vous et sur votre Vénérable Compagnie ses plus abondantes Bénédictions.

Je vous suis aussi bien obligé par rapport aux renseignements que vous voulez bien me donner relativement aux opuscules du R. P. de Bérulle qui étant rééditées seraient de vraies pierres précieuses aux mains de nos frères dans le Sacerdoce. Plus tard je pourrai probablement entreprendre ce Travail.

Pour le moment je me contente de poursuivre ce que j'ai commencé. Je vais lentement. D'abord je suis souffrant, puis j'ai des occupations. Je suis Curé, et mon ministère sans être compliqué me prend un certain temps; j'ai un élève je fais des Catéchismes; le Carême approche à grands pas; en un mot, autant de circonstances qui ne sont pas de nature à faciliter mon travail.
Cependant j'espère pouvoir d'ici quelques mois achever la révision et la transcription du Livre.
Je suis actuellement assez indécis. Dois-je conserver au Texte original sa naïveté et ses archaïsmes? Dois-je au contraire le moderniser? Réflexion faite, je préfère tenir un juste milieu. C'est à dire conserver et respecter autant que possible le Texte original; ne corriger que ce qui est visiblement défectueux et supprimer quelques alinéas totalement démodés dont le sens ne serait plus compris actuellement du public.
Voici donc en quoi consisterait mon Travail.
1°. Une préface - et une Notice sur les Chartreux.
2°. Une transcription, révision et correction consciencieuse du Texte.
3°. À la marge, des Citations de Textes de la Ste

Ecriture, des paroles des Saints en harmonie avec les pensées de l'Auteur, le tout dans le genre des petits Sommaires d'Hortius, dans l'Imitation de J.C. (Edit. de Tournay)

4°- Une méthode de préparation à la mort suivie des prières de Bossuet, Bourdaloue et autres auteurs du siècle - et enfin comme couronnement de l'œuvre une réunion des plus belles paroles de l'Ecriture Ste que l'on peut dire aux vieillards et aux mourants par forme d'oraisons jaculatoires.

Voilà le plan d'ensemble du Travail que j'ai conçu.

Il peut se faire que je retranche parfois quelques chapitres de l'Auteur ou quelques portions assez considérables de chapitres quand ils me sembleront inutiles ou de surérogation.

Aussitôt le Travail fini, je vous l'enverrai; je vous prierai de le revoir, de le corriger s'il en est besoin et de le présenter à Monseigneur votre Supérieur Général.

J'espère que soutenu par sa Bénédiction par vos prières, par la protection de vos Bienheureux Fondateurs et pères, le modeste ouvrage pourra opérer quelque bien et contribuer

à la Sanctification des âmes.

En attendant, mon Révérend père, qu'il me soit donné d'offrir à l'Oratoire ce faible mais sincère témoignage de ma vénération, veuillez agréer vous-même l'expression de mon dévouement et de mon respect

C. Plogeau

Curé de Mouthe près Ste Maure (Indre-et-Loire)

Mouatres par S^te Maure
4 Février 1885

Mon Révérend Père,

Une difficulté que je n'avais pas prévue vient de surgir relativement à la réédition de l'ouvrage du R. P. Thorentier.

C'est la question d'argent.

Mr Cattier mon éditeur me demande une somme considérable : plus de mille francs. J'avais espéré obtenir d'une famille de ma paroisse au moins la moitié de cette somme, attendu que cette famille avait perdu une jeune fille en mémoire de laquelle elle m'avait fait espérer un secours pécuniaire dans la composition de mon travail ; mais aujourd'hui il y a des hésitations et je vois bien que je n'obtiendrai rien.

Je vais donc être obligé, à mon grand regret, d'abandonner mon entreprise car mes moyens ne me permettent aucunement de m'engager à mes risques et périls dans une publication par laquelle probablement je ne recouvrerai pas mes frais. Ce livre s'adressant à un public restreint, ne se vendrait pas beaucoup.

Je vous adresserai donc sous peu le volume du P. Thorentier que vous avez bien voulu me faire parvenir. Je garderai un long souvenir de la bienveillance et des encouragements que vous m'avez prodigués dans cette circonstance et je vous prie, mon Révérend Père, de me considérer toujours comme l'un des plus sincères admirateurs de l'Oratoire de France et l'un de vos serviteurs les plus respectueux et les plus dévoués en N. S.

Q. Delogues

curé

Monseigneur,

Je me rappelle avoir lu dans une Etude sur Massillon écrite par Mme de Marcey, que le Révérend Père Thorentier, l'une des gloires les plus pures de l'Oratoire Français du dix-septième siècle avait fait un petit Opuscule intitulé ce me semble : Méditations sur les douceurs et les consolations de la mort.

Depuis longtemps je suis à la recherche de cet admirable travail

dont la lecture serait si utile aux pauvres malades, surtout à cette époque de Scepticisme où l'on ne sait plus comprendre la mort à la lumière si douce et si consolante de la Foi.

J'ai cru, Monseigneur, ne pouvoir mieux faire que de m'adresser à Votre Grandeur, pour savoir si cet ouvrage est actuellement à la Bibliothèque de l'Oratoire.

Si par hasard cet Opuscule était tombé dans l'oubli, ce qui me paraît impossible, je prendrais peut-être la liberté de demander à Monsieur le Supérieur Général de l'Oratoire, la permission de travailler dans la modeste mesure de mes forces à rendre à ce Livre

une publicité qui ne peut que profiter au Salut des Ames.

Pardonnez-moi, Monseigneur, de venir importuner ainsi Votre Grandeur au milieu de ses occupations et de ses innombrables sollicitudes, mais, la présente démarche que j'ai l'honneur de faire auprès de vous ne m'a été inspirée que par l'ardent désir que j'ai de procurer quelques consolations à ceux qui souffrent.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

de Votre Grandeur,

le très humble et très obéissant Serviteur

Ste Maure de Touraine

26 Avril 1884

L'abbé C. Ploquin

Prêtre, à Ste Maure (Indre et Loire)